



Le **RAP**

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée
des ennemis des cultures

BULLETIN D'INFORMATION | SOLANACÉES

N° 4, 15 juillet 2019

INSECTICIDES ET FONGICIDES HOMOLOGUÉS POUR LA CULTURE DE LA TOMATE EN 2019

Ce bulletin d'information présente une liste de plusieurs des insecticides et des fongicides homologués pour la tomate. Les traitements de semences et les produits qui sont homologués contre les ravageurs rares ou occasionnels ne sont pas inclus.

Certains biopesticides sont présentés dans les tableaux. Pour une liste plus complète et des informations complémentaires sur ces produits, vous pouvez consulter le bulletin d'information générale [Spécial phytoprotection bio](#) du 3 juin 2019.

Les informations contenues dans ce bulletin permettent de considérer plusieurs des produits homologués contre les principaux ravageurs de cette culture.

Lorsque des traitements répétitifs doivent être effectués pour réprimer une maladie ou un insecte donné, il est recommandé d'alterner des produits appartenant à des groupes chimiques différents. Référez-vous aux informations sur les **familles chimiques** et les **groupes chimiques** contenues dans les tableaux de ce bulletin pour effectuer le bon choix quant aux produits à utiliser. De cette façon, il est possible de limiter l'apparition de résistance d'un insecte ou d'une maladie à un pesticide. Les fongicides classés dans le groupe M (fongicides dits multisites) échappent à cette règle. En effet, le risque de développer de la résistance est très faible puisqu'ils agissent à plusieurs niveaux du développement du champignon, et ils affectent de nombreuses fonctions vitales de ce dernier.

SAgE pesticides

SAgE pesticides est un outil d'information qui présente l'ensemble des usages agricoles des pesticides et des risques qui y sont associés. C'est un outil plus complet que le présent bulletin. Il est également conseillé de consulter SAgE pesticides lorsqu'on rencontre un ennemi rare ou peu commun, non inclus dans ce bulletin.

CONNAISSEZ-VOUS LE REGISTRE DE PESTICIDES?

L'OUTIL EN LIGNE PAR EXCELLENCE POUR :

- calculer et suivre l'évolution des risques liés aux pesticides utilisés dans l'entreprise afin de les diminuer
- inscrire les renseignements exigés par le Code de gestion des pesticides et les partager avec votre conseiller agricole



Pour plus de détails sur les différents usages des pesticides agricoles, sur les risques qu'ils représentent pour la santé et l'environnement, et pour accéder au Registre de pesticides, vous êtes invité à consulter [SAgE pesticides](#).

Mises en garde

Assurez-vous du bon fonctionnement et du réglage de votre pulvérisateur. Une pulvérisation mal effectuée peut être à l'origine d'une répression inadéquate des ravageurs ou de la présence de résidus de pesticides sur la récolte. Vous pouvez consulter la [liste des personnes accréditées](#) qui offrent le service de réglage des pulvérisateurs dans le cadre du projet Action Réglage.

Selon la loi, vous ne devez utiliser que des produits homologués sur vos cultures, et ces produits doivent toujours être utilisés en conformité avec l'étiquette fournie. Les doses maximales, le nombre maximal de traitements par saison et le délai d'attente avant la récolte doivent être respectés avec rigueur.

Finalement, il est très important de porter le matériel de protection approprié lorsque l'on manipule et applique des pesticides.

Des modifications réglementaires du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) sont maintenant en vigueur. Il est dorénavant interdit d'appliquer en champ à des fins agricoles certains pesticides jugés plus à risque, à moins d'obtenir au préalable une justification signée par un agronome. De plus, une prescription agronomique est requise pour pouvoir acheter ces pesticides. Pour en savoir plus, visitez le site Internet du [MELCC](#).

Toujours vous référer aux étiquettes des pesticides pour les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires. En aucun cas, la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides. Le Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) décline toute responsabilité relative au non-respect des étiquettes officielles.

Conservez ce bulletin d'information. Vous pourrez le consulter tout au long de la saison.

Ce bulletin d'information a été rédigé par Catherine Thireau, agronome. Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter l'avertisseuse du réseau Solanacées ou le secrétariat du RAP. La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.

PRINCIPAUX INSECTICIDES HOMOLOGUÉS DANS LA CULTURE DE LA TOMATE

Ravageurs visés	Nom commercial	Familles chimiques (groupes de résistance)	Matières actives	Délai de réentrée (heures)	Délai d'attente avant récolte (jours)	Dose de produit /ha	Nombre de traitements permis ou quantité maximale	IRE	IRS
Pucerons	BELEAF 50SG	Pyridine-carboxamide (29)	Flonicamide	12	0	0,12 à 0,16 kg	3 (0,48 kg)	5	10
	CYGNON 480 AG (homologué également contre les cicadelles)	Organophosphaté (1B)	Diméthoate		7	0,55 à 1,0 L	2	132	69
	CYGNON 480 (homologué également contre les cicadelles)				1	347 à 585 ml	1,17 L	1	115
	MOVENTO 150 OD	Dérivé d'acide tétronique (23)	Spirotétramate		220 à 365 ml	730 ml			
	MOVENTO 240 SC	Pyropène (9)	Afidopyropen		0	0,1 L	4 (1,25 L)	ND	ND
Pucerons et punaise terne	ACTARA® 25 WG (homologué également contre la punaise marbrée et les pentatomidées)	Néonicotinoïdes (4A)	Thiaméthoxame Justification et prescription agronomiques requises pour utilisation	12	1	105 g (pucerons); 105 à 210 g (punaises)	2	174	50
	CYGNON 480 EC (homologué également contre les cicadelles)	Organophosphaté (1B)	Diméthoate		30	3,4 à 4,4 g/100 m de rang ou 365 à 468 g (application dans l'eau de transplantation)	1		
	LAGON 480 E (homologué également contre les cicadelles)				7	0,55 à 1,0 L	2	132	69
Pucerons, altises, cicadelles, fausse-arpenteuse et doryphore de la pomme de terre	MINECTO DUO 40WG	Diamide et Néonicotinoïdes (28 et 4A)	Cyantraniliprole et thiaméthoxame Justification et prescription agronomiques requises pour utilisation	12	NA	440 à 750 g (traitement réalisé lors du semis ou de la plantation)	1	350	39
Pucerons et doryphore de la pomme de terre	ASSAIL 70 WP	Néonicotinoïdes (4A)	Acétamipride	12	7	40 à 80 g (doryphores); 56 à 86 g (pucerons)	2	1	20
	ACTARA 240 SC (homologué également contre les cicadelles et l'altise)		Thiaméthoxame Justification et prescription agronomiques requises pour utilisation		NA	375 à 625 ml (traitement dans le sillon)	625 ml	175	110

Ravageurs visés	Nom commercial	Familles chimiques (groupes de résistance)	Matières actives	Délai de réentrée (heures)	Délai d'attente avant récolte (jours)	Dose de produit /ha	Nombre de traitements permis ou quantité maximale	IRE	IRS
Pucerons et doryphore de la pomme de terre (suite)	ADMIRE 240 (en application foliaire : homologué contre les cicadelles également)	Néonicotinoïdes (4A)	Imidaclopride Justification et prescription agronomiques requises pour utilisation	24	7	7 à 12 ml/100 m de rang dans l'eau de transplantation	1 (au sol)	211	7
						200 ml (foliaire)	2 (foliaire)		
	SIVANTO PRIME (homologué également contre la cicadelle)	Buténolide (4D)	Flupyradifurone	12	1	500 à 750 ml (pucerons et cicadelles); 750 à 1 000 ml (doryphore)	2 000 ml	77	18
					45	750 à 1000 ml / 10 000 plants		118	22
Pucerons, altises, doryphore de la pomme de terre, thrips et vers gris	ORTHENE 75 SP	Organophosphaté (1B)	Acéphate	12	NA	900 g (pour une densité de 14 000 plants/ha) (traitement dans l'eau de plantation)	NA	64	35
Fausse-arpenteuse, vers gris, ver de l'épi, doryphore de la pomme de terre, pyrale du maïs, pucerons et altises	EXIREL	Diamide (28)	Cyantraniliprole	12	1	250 à 1 500 ml (consulter l'étiquette pour les doses précises par ravageur)	4	175	5
	VOLIAM XPRESS (non homologué contre les altises, les pucerons et le doryphore)	Diamide et pyréthroïde synthétique (28 et 3)	Chlorantraniliprole et lambda-cyhalothrine	24	7	500 ml	2	191	101
Pucerons et tétranyques	MALATHION 500 (homologué également contre la cicadelle et le doryphore de la pomme de terre)	Organophosphaté (1B)	Malathion	12	3	1,4 à 2,0 L	4	121	84
	MALATHION 85 E (homologué également contre les cicadelles)					735 à 975 ml			76
	SAFER'S	NA	Sels de potassium d'acides gras	4	0	1 partie de concentré dans 50 parties d'eau	ND	53	5
	NEUDOSAN					8 L dans 400 L d'eau			
Doryphore de pomme de terre, punaise terne, altises, cicadelle de la pomme de terre et vers gris	MATADOR 120 EC	Pyréthroïde synthétique (3)	Lambda-cyhalothrine	24	7	83 ml 83 à 125 ml (doryphore)	250 ml	81	96

Ravageurs visés	Nom commercial	Familles chimiques (groupes de résistance)	Matières actives	Délai de réentrée (heures)	Délai d'attente avant récolte (jours)	Dose de produit /ha	Nombre de traitements permis ou quantité maximale	IRE	IRS
Pyrale du maïs, doryphore de la pomme de terre et fausse-arpenteuse	ENTRUST 80	Spinosyne (5)	Spinosad	12	1	50 g (pyrale et doryphore); 109 g (fausse-arpenteuse)	2 (pyrale) 3 (autres ravageurs)	73	2
	ENTRUST SC					167 ml (pyrale et doryphore); 364 ml (fausse-arpenteuse)			
	SUCCESS 480 SC					83 ml (pyrale et doryphore); 182 ml (fausse-arpenteuse)			
	INTREPID 240F (non homologué contre le doryphore)	Diacylhydrazine (18A)	Méthoxyfénozide			0,3 à 0,6 L	2 L	92	13
Doryphore de la pomme de terre	ALIAS 240 SC	Néonicotinoïdes (4A)	Imidaclopride Justification et prescription agronomiques requises pour utilisation	24	7 (foliaire)	7 à 10 ml/100 m de rang (dans l'eau de plantation) 200 ml (foliaire)	1 (au sol) 2 (foliaire)	214	7
	GRAPPLE								
	GRAPPLE-2								
	CONCEPT	Pyréthroïde synthétique et Néonicotinoïdes (3 et 4A)	Deltaméthrine et imidaclopride Justification et prescription agronomiques requises pour utilisation		7	650 ml Application au sol seulement	3	380	21
	DECIS 5 CE DECIS FL	Pyréthroïde synthétique (3)	Deltaméthrine	12	3	100 à 150 ml Application au sol seulement		169	15
Doryphore de la pomme de terre et altises	RIPCORD 400 EC (homologué également contre la cicadelle de la pomme de terre)	Pyréthroïde synthétique (3)	Cyperméthrine	12	3	85 ml	ND	157	124
	MAKO								
	UP-CYDE 2.5 EC					140 ml			
Doryphore de la pomme de terre, altises, vers gris et ver de l'épi	AMBUSH 500 EC	Pyréthroïde synthétique (3)	Perméthrine	12	1	140 à 200 ml; 200 à 280 ml (ver de l'épi)	ND	196	139
	POUNCE 384 EC PERM-UP (homologué également contre la cicadelle de la pomme de terre)					180 à 260 ml; 260 à 365 ml (ver de l'épi)			
	CORAGEN (homologué également contre la pyrale du maïs et la fausse-arpenteuse) (non homologué contre les altises)					Diamide (28)			

Ravageurs visés	Nom commercial	Familles chimiques (groupes de résistance)	Matières actives	Délai de réentrée (heures)	Délai d'attente avant récolte (jours)	Dose de produit /ha	Nombre de traitements permis ou quantité maximale	IRE	IRS
Doryphore de la pomme de terre, altises, punaise terne, cicadelle et vers gris	BIO-ENVIRONMENTAL PERMETHRIN (homologué contre la punaise terne seulement)	Pyréthroïde synthétique (3)	Perméthrine	24	1	185 ml	ND	196	208
	SILENCER 120 EC		Lambda-cyhalothrine		7	83 ml; 83 à 125 ml (doryphore)	250 ml	81	96
Fausse-arpenteuse	BIOPROTEC CAF	Produits microbiens (11)	<i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>kurstaki</i>	4	0	1,4 à 2,8 L	5	ND	5
	BIOPROTEC 3P					0,72 à 1,45 kg	ND		
	DIPEL 2X DF					275 à 550 g			
	DIPEL WP	Spinosyne (5)	Spinétorame	12	1	550 à 1 100 g	3	100	7
	DELEGATE WG					140 à 200 g			13
	RADIANT SC					290 à 420 ml			
Ver de l'épi	DIBROM®	Organophosphaté (1B)	Naled	48	4	0,96 L	ND	298	580
	XENTARI WG (homologué également contre la fausse-arpenteuse)	Produits microbiens du type <i>Bt</i> (11)	<i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>aizawai</i>	4	0	500 à 1 000 g		ND	5
Tétranyques	OBERON	Dérivé d'acide tétronique (23)	Spiromesifen	12	1	500 à 600 ml	3 (1 800 ml)	9	73
	ACRAMITE 50 WS	Bifénazate (20D)	Bifénazate		3	851 g	1	20	12
	NEALTA	Benzoylacétonitriles (25)	Cyflumetofen		3	1 L	2	16	176
	HUILE DE PULVÉRISATION 13E	NA	Huile minérale		ND	10 L	8	132	86

NA : non applicable

ND : non disponible

PRINCIPAUX FONGICIDES HOMOLOGUÉS DANS LA CULTURE DE LA TOMATE

Ravageurs visés	Nom commercial	Familles chimiques (groupes de résistance)	Matières actives	Délai de réentrée (heures)	Délai d'attente avant récolte (jours)	Dose de produit /ha	Nombre de traitements permis ou quantité maximale	IRE	IRS
Mildiou (<i>Phytophthora infestans</i>)	ACROBAT ^{MD} 50 WP (en mélange avec un autre fongicide)	Acide cinnamique (40)	Diméthomorphe	12	0	450 g	5	40	10
	FORUM					450 ml	5		17
	REVUS		Mandipropamide		1	400 à 600 ml	4	15	5
	EVITO 480 SC	Strobilurines (11)	Fluoxastrobine		3	278 ml	Voir l'étiquette	8	6
	ORONDIS	Azole, oxazole et thiazole (U15)	Oxathiapiproline		0	0,175 à 0,35 L	Voir l'étiquette	22	5
	PRESIDIO (en mélange avec un autre fongicide)	Benzamide (43)	Fluopicolide		2	220 à 292 ml	ND	89	83
	FLUOPICOLIDE 4 SC (en mélange avec BRAVO)								
	TORRENT 400 SC	Cyanoimidazole (21)	Cyazofamide		1	0,1 à 0,2 L	5	1	54
	PHOSTROL	Phosphonate (33)	Phosphites monobasiques et dibasiques de sodium, de potassium et d'ammonium		0	2,9 à 5,8 L	4		5
	CONFINE EXTRA		Acide phosphoreux (sels mono et dipotassiques)		4	1	5 à 10 L	5	
	WINFIELD PHOSPHITE EXTRA								
	ZAMPRO	Triazolopyrimidime et acide cinnamique (45 et 40)	Amétoctradine et diméthomorphe		4	1,0 L	3	49	15
	INITIUM SC	Triazolopyrimidime (45)	Amétoctradine			1,5 L		9	5
TATTOO (appliqué en mélange, homologué également contre la brûlure alternarienne)	Carbamate (28)	Chlorhydrate de propamocarbe	12	5	1,5 L	9 L	21	128	
ZORVEC ENICADE	Azole, oxazole et thiazole (U15)	Oxathiapiproline		0	0,175 à 0,35 L	Voir l'étiquette	22	5	
Mildiou et brûlure alternarienne	CUIVRE EN VAPORISATEUR	Substance inorganique (M)	Oxychlorure de cuivre	48	2	4,0 kg	10	90	118
	REASON 500 SC + DITHANE ou BRAVO	Imidazolinone + dithiocarbamate ou chloronitrile (11 + M)	Fénamidone et mancozèbe ou chlorothalonile	24	14	200 ml + dose homologuée de DITHANE ou BRAVO	6	4	8
	TANOS 50DF	Cyano-acétamide-oxime et oxazolidinedione (27 et 11)	Cymoxanil et famoxadone	12	3	560 g (mildiou) 560 à 840 g (brûlure alternarienne)	3	17	24

Ravageurs visés	Nom commercial	Familles chimiques (groupes de résistance)	Matières actives	Délai de réentrée (heures)	Délai d'attente avant récolte (jours)	Dose de produit /ha	Nombre de traitements permis ou quantité maximale	IRE	IRS
Mildiou, brûlure alternarienne, chancre bactérien (<i>Clavibacter michiganensis</i> subsp. <i>michiganensis</i>) et tache septorienne	KOCIDE 101 + MANCOZÈBE 80 %	Substance inorganique + dithiocarbamate (M)	Hydroxyde de cuivre + mancozèbe	48	2	2,25 kg + 1,75 à 2,25 kg de mancozèbe	10	132	68
	KOCIDE 2000 + MANCOZÈBE 80 %	Substance inorganique + dithiocarbamate (M)	Hydroxyde de cuivre + mancozèbe			2,24 à 2,52 kg + 1,75 à 2,25 kg de mancozèbe		132	36
	CUEVA (également homologué contre la moucheture bactérienne et la tache bactérienne)	Substance inorganique (M)	Octanoate de cuivre	4	1	Solution 0,5 à 2,0 %, appliquée à 470 à 940 L/ha (2,35 à 18,8 L)	15	ND	ND
Moucheture bactérienne (<i>Pseudomonas</i> spp.) et tache bactérienne (<i>Xanthomonas</i> spp.)	ACTIGARD 50WG	Benzothiadiazole (P)	Acibenzolar-S-méthyle	12	14	25 g	8 (200 g)	1	ND
Chancre bactérien et tache bactérienne	KASUMIN 2L ¹	Antibiotique hexopyranosyl (24)	Kasugamycine	12	1	1,2 L	3,6 L	16	45
Tache bactérienne	KOCIDE 101	Substance inorganique (M)	Hydroxyde de cuivre	48	2	2,25 kg	10	132	68
	PARASOL WG (également homologué contre la brûlure alternarienne et le mildiou)				2	2,25 kg	10	132	34
	COPPERCIDE WP				7	2,25 kg, combiné avec un mancozèbe	ND	132	68
Mildiou et moisissure grise	REGALIA MAXX	NA	<i>Reynoutria sachalinensis</i>	4	0	0,25 % vol/vol	ND	1	5
Chancre bactérien et tache septorienne	OXYCHLORURE DE CUIVRE 50	Substance inorganique (M)	Oxychlorure de cuivre	48	2	4,0 kg	10	90	118
Chancre bactérien	TIVANO	Substance inorganique et NA	Acide citrique et acide lactique	4	ND	12 L	ND	2	ND
Anthracnose, brûlure alternarienne et mildiou	DITHANE DG 75	Dithiocarbamate (M)	Mancozèbe	24	7	1,75 à 3,25 kg	ND	23	252
	DITHANE RAINSHIELD					1,1 à 3,25 kg		9	505
	DITHANE F-45					1,8 à 5,5 L			
	MANZATE DF					1,75 à 3,25 kg		23	252
	MANZATE PRO-STICK								

¹ Les champs dont la récolte est destinée à l'exportation aux États-Unis ne doivent pas être traités avec le KASUMIN 2L. Ce fongicide est homologué aux États-Unis, mais son usage est limité à la culture de la pomme.

Ravageurs visés	Nom commercial	Familles chimiques (groupes de résistance)	Matières actives	Délai de réentrée (heures)	Délai d'attente avant récolte (jours)	Dose de produit /ha	Nombre de traitements permis ou quantité maximale	IRE	IRS
Anthracnose, brûlure alternarienne et mildiou (suite)	PENNZOZEB 75 DF	Dithiocarbamate (M)	Mancozèbe	24	7	1,1 à 3,25 kg	ND	23	252
	PENNZOZEB 75DF RAINCOAT								505
	PENNZOZEB 80 WP		Zirame	60		1,38 kg	8,26 kg	42	478
	ZIRAM 85W					1,55 kg	9,25 kg		240
	ZIRAM GRANUFLO								
Anthracnose, brûlure alternarienne, mildiou et tache septorienne	POLYRAM DF	Dithiocarbamate (M)	Métiram	24	7	2,25 kg; 3,25 kg (anthracnose et tache septorienne)	ND	9	327
	SUPRA CAPTAN 80 WDG	Phtalimide (M)	Captane	48	2	2,75 à 4,25 kg		68	252
	ELATUS (non homologué contre le mildiou; homologué également contre le blanc)	Strobilurine et pyrazole (11 et 7)	Azoxystrobine et benzovindiflupyr	12	1	333 à 417 g	1.2 kg	152	52
	APROVIA (non homologué contre le mildiou; homologué également contre le blanc)	Pyrazole (7)	Benzovindiflupyr			500 à 750 ml	3,0 L	100	92
	APROVIA TOP (non homologué contre le mildiou; homologué également contre le blanc)	Triazole et pyrazole (3 et 7)	Difénoconazole et benzovindiflupyr			643 à 967 ml	3,9 L	206	143
	LUNA TRANQUILITY (brûlure alternarienne et tache septorienne seulement)	Pyridine et anilinyrimidine (7 et 9)	Fluopyram et pyriméthanil			800 ml	4 L	126	358
Blanc, brûlure alternarienne, moisissure grise et tache septorienne	LUNA PRIVILEGE	Pyridine (7)	Fluopyram	12	0	150 à 500 ml	ND	94	253
Anthracnose, brûlure alternarienne, mildiou et tache septorienne	CABRIO EG	Strobilurine (11)	Pyraclostrobin	12	0	0,56 à 0,84 kg; 0,56 à 1,0 kg (mildiou)	6 (6 kg)	74	34
	CAPTAN 80 WDG	Phtalimide(M)	Captane	48	2	1,2 à 2,5 kg	ND	30	177
	CUIVRE 53W	Substance inorganique (M)	Sulfate de cuivre tribasique			4,5 kg	10	196	38
Blanc, brûlure alternarienne, moisissure grise et tache bactérienne	SERENADE OPTI	NA	<i>Bacillus subtilis</i> (souche QST 713)	4	0	0,6 à 3,3 kg	ND	1	5
	SERENADE MAX					1,0 à 6,0 kg			
	HUILE DE PULVÉRISATION 13E (homologué contre le blanc seulement)			Huile minérale	12	ND	10 L	8	132

Ravageurs visés	Nom commercial	Familles chimiques (groupes de résistance)	Matières actives	Délai de réentrée (heures)	Délai d'attente avant récolte (jours)	Dose de produit /ha	Nombre de traitements permis ou quantité maximale	IRE	IRS
Anthracnose, brûlure alternarienne, mildiou, moisissure grise et tache septorienne	BRAVO ZN	Chloronitrile (M)	Chlorothalonile	48	2	2,4 à 4,0 L;	ND	56	614
	BRAVO 500				1	4,8 L (moisissure grise)			
	ECHO 720					1,7 à 2,8 L;			
	ECHO 90DF				3,3 L (moisissure grise)				
Brûlure alternarienne et moisissure grise	CANTUS ^{MD} WDG	Carboxamides (nicotinamides) (7)	Boscalide	12	0	175 à 315 g;	5	60	33
	FONTELIS	Pyrazole(7)	Penthiopyrade	4		420 g (moisissure grise)	5,25 L	84	143
	DOUBLE NICKEL LC	NA	<i>Bacillus amyloliquefaciens</i> (souche D747)			2,5 à 10,0 L (brûlure alternarienne);	ND	1	5
	DOUBLE NICKEL 55	Pyrazole (7)	Fluxapyroxade			4,5 à 18,0 L (moisissure grise)			
	SERCADIS (brûlure alternarienne seulement)					0,5 à 3,6 kg			
Moisissure grise	CYPROFLU	Anilinopyrimidine et phénylpyrrole (9 et 12)	Cyprodinil et fludioxonil	12	0	0,167 à 0,333 L	3 (1,0 L)	92	108
Anthracnose	FOLPAN 50 WP	Phtalimide (M)	Folpet	48	1	4,0 kg	ND	42	639
	FOLPAN 80 WDG			24		5,0 kg	6	86	456
Anthracnose et brûlure alternarienne	INSPIRE	Triazole (3)	Difénoconazole	12	0	292 à 512 ml;	2,04 L	106	58
	QUADRIS F	Strobilurine(11)	Azoxystrobine	12	1	512 ml (anthracnose)	3 (1,5 L)	52	14
	QUADRIS TOP (également homologué contre la tache septorienne et le blanc)	Strobilurine et triazole (11 et 3)	Azoxystrobine et difénoconazole			375 à 625 ml	3	158	68
Anthracnose et tache septorienne	MAESTRO 80 DF	Phtalimide (M)	Captane	48	2	625 ml (tache septorienne et blanc)	ND	68	252
Brûlure alternarienne, chancre bactérien, mildiou, moucheture bactérienne, tache bactérienne et tache septorienne	PARASOL FL+ MANCOZÈBE 80 %	Substance inorganique + dithiocarbamate (M)	Hydroxyde de cuivre + mancozèbe	48	7	2,3 L + 1,75 à 2,25 kg de mancozèbe	10	95	47
								Indices PARASOL seulement	
Pourriture sclérotique	CONTANS WG	NA	<i>Coniothyrium minitans</i>	4	NA	2,0 à 6,0 kg	ND	1	5

NA : non applicable

ND : non disponible